



## >> APPEL A PROJET FÊTE DE LA SCIENCE 2008

### 1. De nouvelles dates pour la Fête de la Science en 2008

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a fixé la **prochaine édition de la Fête de la Science du 17 au 23 novembre 2008.**

**Ce changement de dates appelle quelques explications.**

### 2. Un contexte exceptionnel, la Présidence Française de l'Union Européenne, et des événements phares autour de la thématique « La science au service de la société »

La Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE) est une fonction exercée successivement par chacun des pays de l'Union Européenne, par période de six mois. **La France prendra la présidence en juillet 2008.** Exceptionnelle du fait de sa rareté et en raison de sa forme, cette Présidence est un instrument de communication qui façonnera l'image de la France en Europe, particulièrement à l'occasion des conférences thématiques et des manifestations qui seront organisées sur son territoire. Elle s'inscrit dans le cadre de l'Europe de la connaissance définie lors des sommets de Lisbonne et de Barcelone.

**A cette occasion, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a choisi de rassembler les événements organisés par la PFUE autour de la thématique « La science au service de la société » qui s'entend dans les deux sens : de la science vers la société et réciproquement.**

Dans ce cadre, trois grandes manifestations seront coordonnées par la Mission de l'Information et de la Culture scientifiques et Techniques :

- Un événement « Jeunes européens et sciences » au Futuroscope de Poitiers du 24 au 26 octobre 2008. Ce dernier s'appuiera sur l'expérience et le savoir-faire des rencontres CNRS Jeunes « Sciences et citoyens ».
- Un colloque « Le monde de la connaissance est-il plat ? » au Conseil Economique et Social, les 24-25 novembre 2008.
- **La Ville Européenne des Sciences qui se tiendra au Grand Palais à Paris du 14 au 16 novembre 2008.** Cette dernière, version exceptionnelle du Village des Sciences parisien, organisé chaque année par le Ministère, accueillera des projets de Culture Scientifique et Technique venus de toute l'Europe. **Cette manifestation inaugurera la 17<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Science qui se déroulera ensuite du 17 au 23 novembre sur tout le territoire.**

### 3. Thématique nationale de la Fête de la Science 2008

La « Fête de la Science » est bien sûr, la fête de toutes les sciences. A ce titre, vous pouvez aborder les thématiques scientifiques qui vous intéressent dans la mise en place de vos projets, la thématique nationale n'est pas exclusive.

Cependant, dans la mesure du possible, il est intéressant de suivre la thématique nationale privilégiée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

**Le Ministère propose ainsi aux organisateurs que soit développée une dimension européenne pour cette 17<sup>ème</sup> édition**, en montrant, à travers différentes formes de rencontres entre le public et les acteurs scientifiques, les chercheurs, comment la recherche publique et privée, se développe dans une perspective européenne.

**L'objectif de la Fête de la Science 2008 est de montrer comment la recherche, qui se conçoit majoritairement dans un contexte européen, se met au service de la société et permet d'avancer dans la compréhension du monde et d'anticiper par des innovations sur les mutations en cours : climatiques, environnementales...**

► **En Champagne-Ardenne, tout en conservant l'esprit de convivialité et la forme attractive de la Fête de la Science pour le grand public, il s'agit de :**

- Montrer l'engagement de la science au service de la société et la contribution de la recherche champardenaise à l'attractivité et la notoriété régionale,
- Montrer comment la recherche (passé, présente et future) génèrent des innovations, des technologies et comment ces dernières nous servent dans le quotidien,
- Valoriser les acteurs culturels, scientifiques, de la recherche et de l'innovation dans toute leur diversité et susciter un nouvel intérêt pour leurs métiers,
- Permettre aux jeunes de rencontrer des professionnels, de découvrir le travail des chercheurs, des scientifiques, d'accéder aux activités liées aux sciences et aux technologies,
- Donner aux jeunes la possibilité d'échanger leurs réflexions avec d'autres jeunes européens sur les enjeux de la science...
- Voir l'implication des acteurs économiques, des entreprises, des pôles technologiques dans la recherche européenne...

► **La dimension européenne peut se retrouver dans de nombreuses thématiques (développement durable, sciences de la vie et de l'univers, sciences physiques, sciences humaines et sociales...) à travers expositions, tables rondes, rencontres dans les classes, visites des laboratoires, des entreprises et de leurs recherches, films, ateliers interactifs, animations...**

## 4. Rappel de la charte de déontologie de la manifestation

### a) Validation des projets et critères de labellisation

Dans chaque région, un **Comité Scientifique est le garant de la qualité des contenus scientifiques** des manifestations proposées et de leur caractère accessible et attractif pour le public.

Le Comité Scientifique valide les projets proposés et leur attribue le label « Fête de la Science ». **Pour recevoir ce label, les projets doivent respecter des critères :**

- Principe de gratuité (les actions doivent être gratuites pour tous les publics et tout acte de vente ou de promotion est interdit sur les sites de la manifestation),
- Respect de la semaine officielle : du 17 au 23 novembre 2008,
- Caractère scientifique, technique ou industriel du projet,
- Référent scientifique (personne qui valide le contenu scientifique du projet),
- Accessibilité au public : les actions se doivent d'être compréhensives et à la portée de tous. D'autre part, les actions doivent être accessibles à un maximum de personnes. Par exemple, les actions se déroulant dans des établissements scolaires, doivent également être ouvertes, dans la mesure du possible, au grand public (au moins les parents d'élèves),
- Impartialité du projet,
- Mentionner lors de l'inscription des projets les partenariats (financiers, techniques...) mis en place par les porteurs de projets s'il y en a.

### b) Communication

La communication générale sur la Fête de la Science est du ressort de la coordination régionale.

Si des porteurs de projets possèdent des contacts privilégiés ou sont directement sollicités par les médias, il leur est demandé :

- De tenir informer la coordination régionale,
- De situer les projets dans le contexte global de la Fête de la Science, en faisant apparaître de quelque manière que ce soit la phrase suivante : « Le projet s'inscrit dans le cadre de la Fête de la Science. Cette manifestation nationale est initiée et soutenue par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, également soutenue en Champagne-Ardenne par le Conseil Régional. La coordination régionale est assurée par ACCUSTICA, CCSTI de la région ».

Par ailleurs, toute communication réalisée dans des brochures internes, bulletins d'information... devra également faire mention de la phrase précédemment citée.

## 5. Inscriptions des projets et calendrier de la manifestation

La Coordination Régionale ne se charge pas de l'inscription des projets. **Ce sont directement les porteurs de projets qui inscrivent leurs projets en ligne, sur le Site Web National :**

<http://www.fetedelascience.fr>

Les inscriptions seront ouvertes à compter du 1 avril 2008. Vous pouvez dès à présent vous inscrire, même s'il s'agit dans un premier temps d'une présentation succincte de votre projet. Elle est importante pour que nous puissions vous identifier et communiquer avec vous pendant toute la phase de préparation de la manifestation. **Vous pourrez ensuite modifier et compléter votre projet jusqu'au 31 mai 2008.**

### **CALENDRIER A RESPECTER :**

- **Jusqu'au 31 mai 2008** : inscription des projets en ligne sur le site du Ministère.
- **Jusqu'au 31 mai 2008** : toute modification des projets est possible par le porteur de projet sur le Site Web National.
- **31 mai 2008** : clôture des inscriptions des projets.
- **Début juin** : Comité Scientifique Régional et labellisation des projets.
- **Fin juin** : mails et courriers de labellisation aux porteurs de projets labellisés.

**>> Pour plus d'explications, la coordination régionale est disponible, n'hésitez pas à prendre contact :**

**ACCUSTICA**  
**Esther GRANDVOINET**  
**2 rue Simon – 51100 Reims**  
**E-Mail : [esther.grandvoinet@accustica.org](mailto:esther.grandvoinet@accustica.org)**  
**Tel : 03 10 16 80 60**  
**Fax : 03 10 16 80 61**

## Méthodologie pour l'inscription des projets en ligne

► Pour réaliser l'inscription en ligne, le porteur de projet se connecte sur le Site Web national : [www.fetedelascience.fr](http://www.fetedelascience.fr) et doit en premier lieu créer son compte en cliquant sur :

- « PORTEURS DE PROJET »
- puis sur « CREER VOTRE COMPTE ET DEPOSER VOTRE PROJET ».

### **Note spécifique aux Porteurs de projets de 2007 :**

Il existe une manipulation vous permettant de passer directement à l'inscription de votre projet, sans avoir besoin de recréer votre compte. Pour ce faire, il faut respecter cette démarche :

- se connecter au Site Web National : <http://www.fetedelascience.fr>
- cliquer sur l'onglet « Porteurs de projets »,
- entrer son adresse mail et son mot de passe de 2007,
- cliquer sur l'onglet « Gestion de projets »,
- choisir « A partir d'un projet de l'année précédente »,
- cliquer sur le titre du projet labellisé en 2007,
- cliquer sur l'onglet « Reconduire ce projet ».

**A partir de ce moment, le porteur de projet voit son projet de l'année précédente, efface les anciennes informations et peut ensuite entrer les nouvelles caractéristiques générales et le budget de son projet 2008.**

► Suite à la création de son compte, le porteur de projet initialisera ensuite son projet, c'est-à-dire l'inscrira en se laissant guider par le menu déroulant et en s'assurant de bien remplir l'ensemble des étapes demandées (description, budget...).

**Lors de cette inscription, la Coordination Régionale tient à retenir votre attention sur un certain nombre de points :**

- Pour faciliter la lisibilité des actions, le porteur de projet est limité à 200 caractères pour le « descriptif complet » de son projet, et non 1000 caractères comme il est indiqué sur le Site Internet. La Coordination Régionale limite volontairement le « descriptif complet » afin d'optimiser au mieux les descriptifs des projets dans le programme régional. D'autre part, il est demandé au porteur de projet d'uniformiser les horaires, dans la mesure du possible.

- Concernant les outils de communication, nous mettrons à votre disposition, dans la limite du raisonnable, des programmes régionaux, des affiches Decaux et d'autres affiches plus petites, certainement au format 40/60. Il n'est donc pas utile de sélectionner d'autres outils de communication.
- Pour la partie budgétaire, la Coordination Régionale ne pourra pas prendre en compte systématiquement la totalité du budget demandé. Il est donc fortement recommandé de faire appel à des partenaires extérieurs (mairies, conseils généraux, entreprises, etc.) et de marquer le budget global et les partenaires lors de l'inscription de votre projet.  
Attention, la participation financière de la Coordination Régionale concernera uniquement les actions et non les remboursements de frais de réception, de communication (affiches, cartons d'invitations...) ou de transports.

► **Lorsque votre projet sera initialisé, le porteur de projet pourra se connecter autant de fois que nécessaire** (muni de son adresse mail et de son mot de passe donné lors de l'inscription) **pour compléter, modifier voir même supprimer son projet, jusqu'à la date limite fixée au 31 mai 2008.**

► **Quand le porteur de projet aura terminé de remplir toutes les informations relatives à son projet, il devra ensuite cliquer sur le bouton « soumettre ».** En soumettant son projet, il l'adresse ainsi directement à la coordination régionale, qui pourra ensuite le retenir et le présenter au Conseil Scientifique pour la labellisation début juin.

Le porteur de projet devra **soumettre obligatoirement son projet avant le 31 mai 2008**, sinon la coordination régionale ne pourra pas en tenir compte et le présenter au Comité Scientifique.